

RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

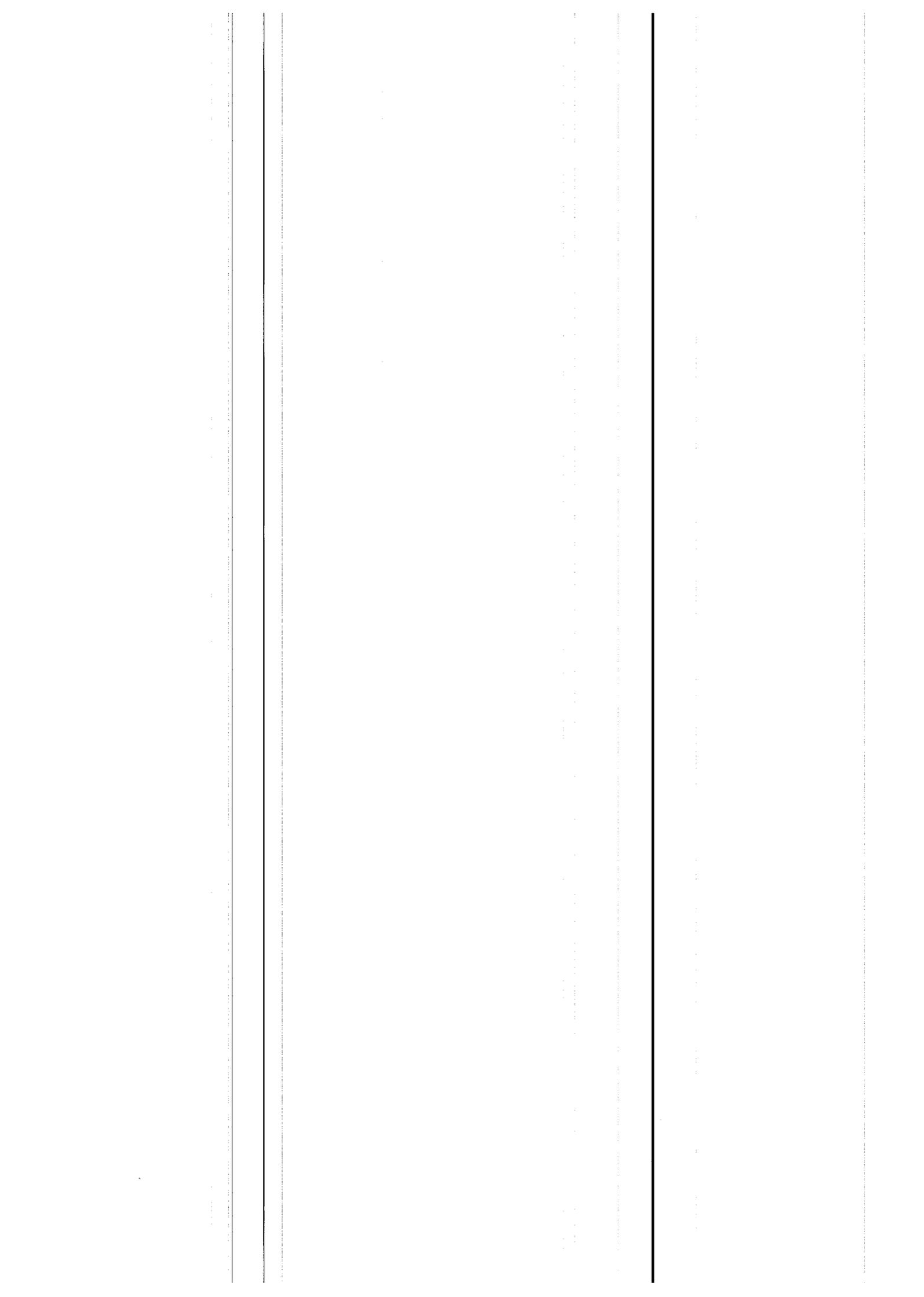
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00413
Numéro SIREN : 508 778 834
Nom ou dénomination : CLIMAPLUS

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2018 sous le numéro de dépôt 1925



Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Platé 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

RECEPISSE DE DEPOT

CLIMAPLUS
45 Hameau les Grèzes
81100 Burlats

V/REF :
N/REF : 2008 B 413 / 2018-B-1925

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 13/07/2018,

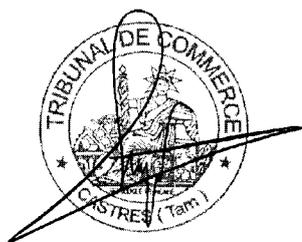
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

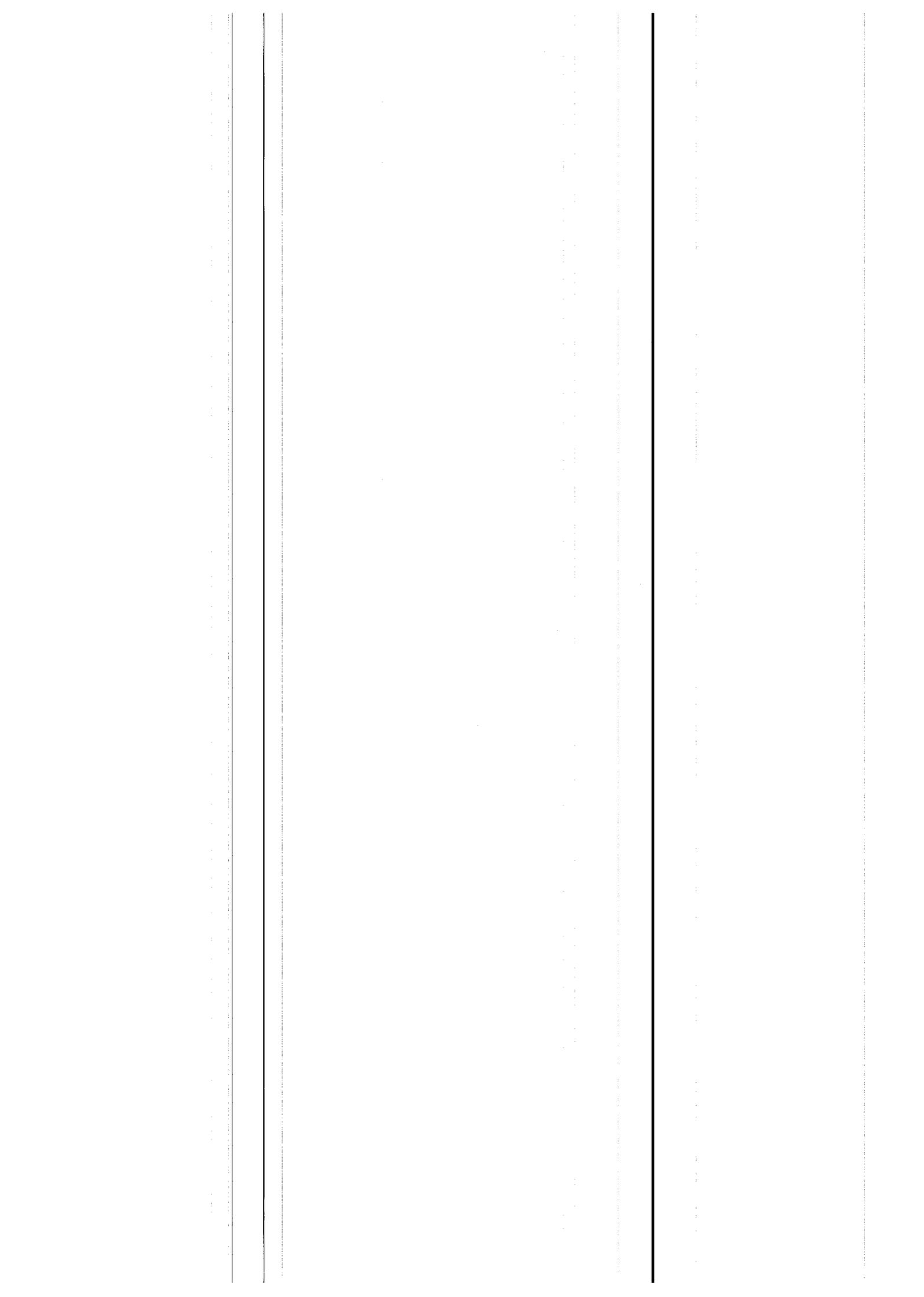
Concernant la société

CLIMAPLUS
Société à responsabilité limitée
45 Hameau les Grèzes
81100 Burlats

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-1925 le 18/07/2018
R.C.S. CASTRES 508 778 834 (2008 B 413)

Fait à CASTRES le 18/07/2018,
Le Greffier





1 BILAN SIMPLIFIÉ 2018

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL CLIMAPLUS Néant *

Adresse de l'entreprise 45 HAMEAU LES GREZES 81100 CASTRES

Numéro SIRET * 5 0 8 7 7 8 8 3 4 0 0 0 4 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

1925

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

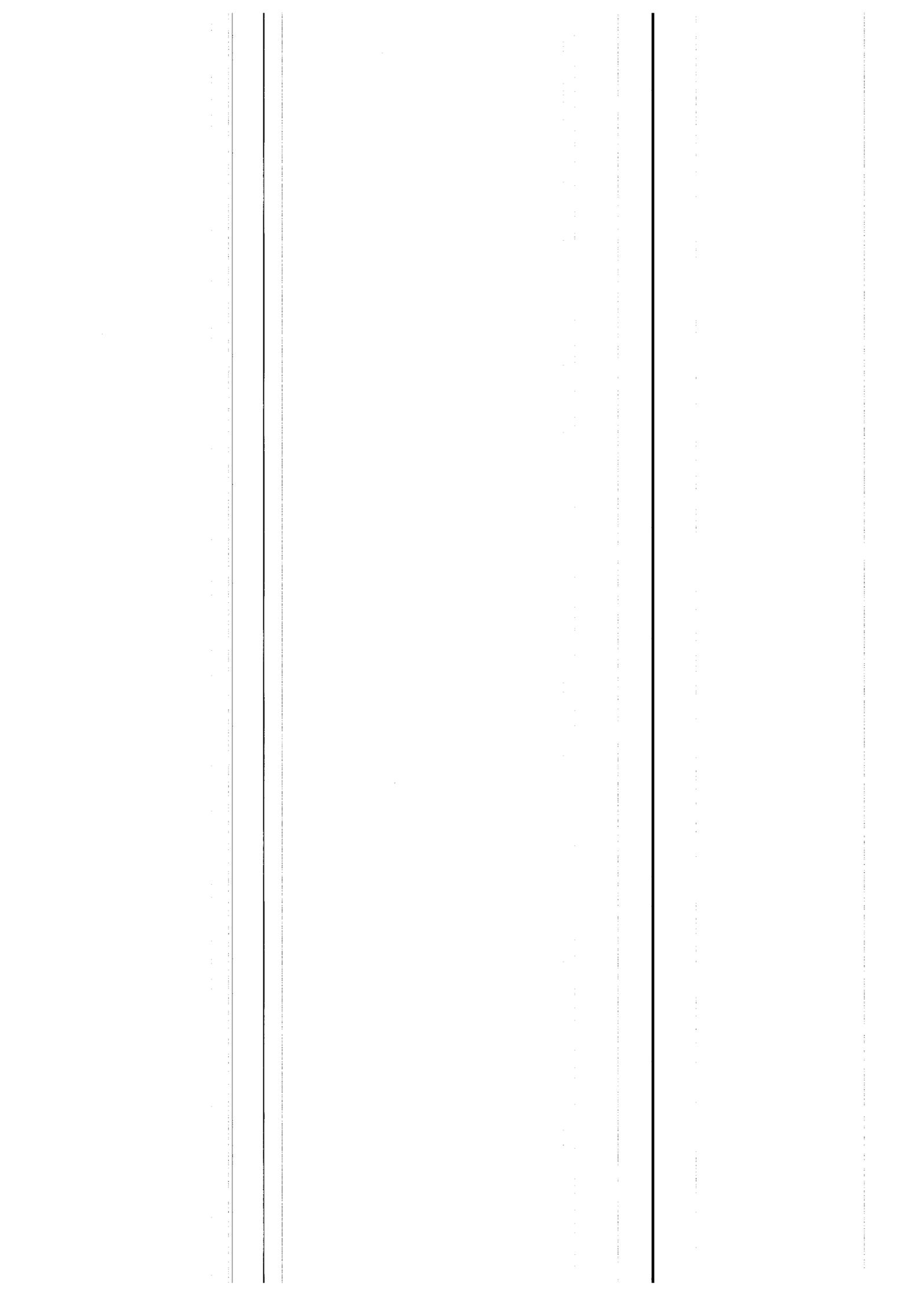
				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016	2 654	2 368	286	357	
	Immobilisations corporelles *	028	030	47 406	41 041	6 364	9 379	
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
Total I (5)		044	048	50 060	43 410	6 650	9 736	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	502		502		
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	9 660		9 660	98
		Autres * (3)	072	074	953		953	5 505
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	242		242	32	
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 133		1 133	925	
	Total II		096	098	12 490		12 490	6 561
	Total général (I+II)		110	112	62 550	43 410	19 140	16 297

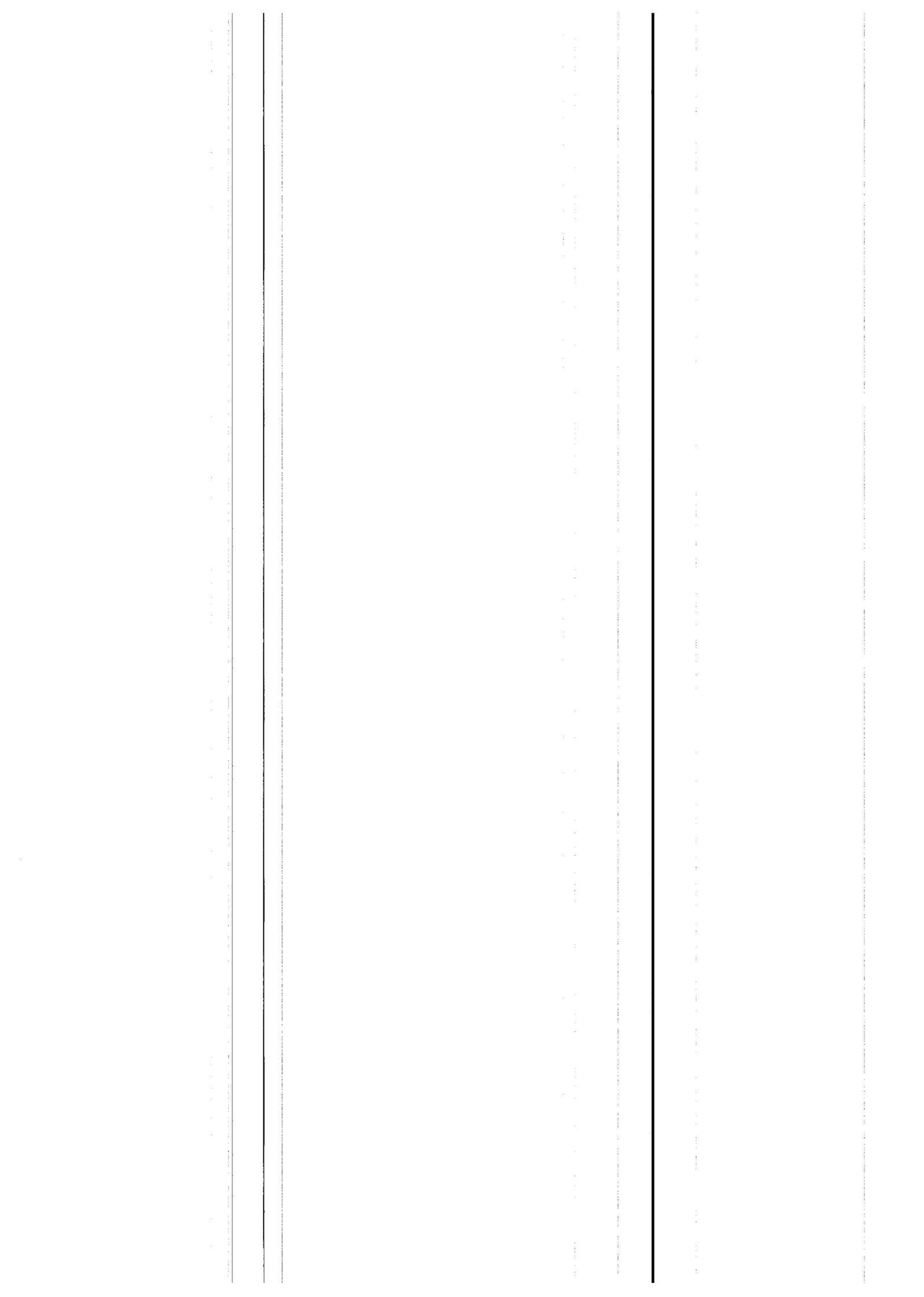
13 JUL 2018
COURRIER
ARRIVEE

				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
PASSIF								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132					
	Report à nouveau	134		(173 622)		(171 242)		
	Résultat de l'exercice	136		12 410		(2 380)		
	Provisions réglementées	140						
	Total I		142		(151 211)		(163 622)	
	Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		99 765		104 066		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 900		4 127		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	52 498		66 687	71 726	
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III		176		170 352		179 919	
Total général (I + II + III)		180		19 140		16 297		

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	125 824
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.





SARL CLIMAPLUS
45 HAMEAU LES GREZES
BURLATS
81100 CASTRES

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

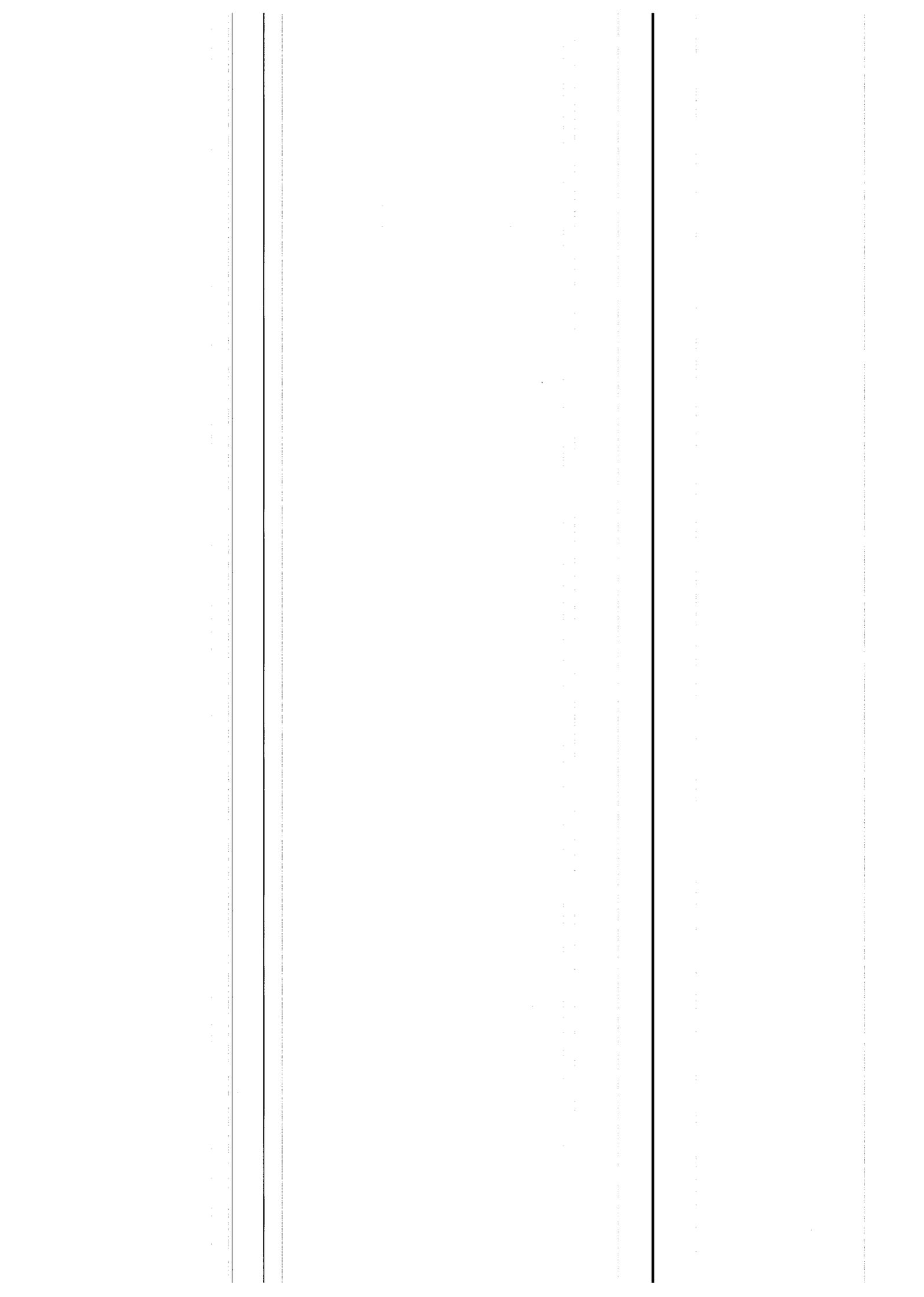
CABINET DOMINIQUE BILLOUX

27 BD GEORGES CLEMENCEAU

EXPERT COMPTABLE

81100 CASTRES

05 63 72 48 96

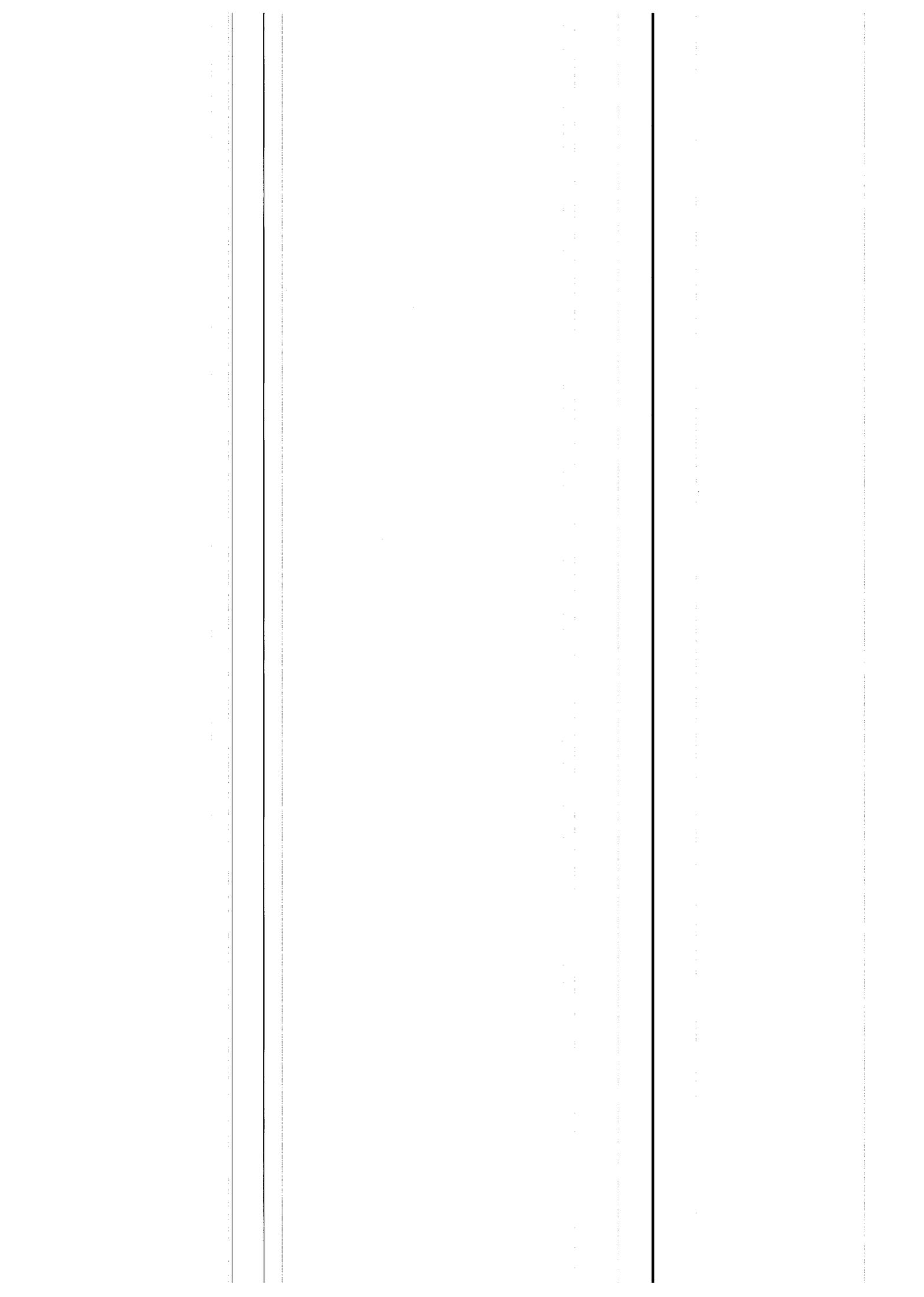


ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Frais d'établissement	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 19 140.42 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 75 231.85 Euros et dégageant un bénéfice de 12 410.23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 31 mai 2018, M Ranica a démissionné de sa fonction de gérant.
M Doucet a alors été nommé comme nouveau gérant pour une durée illimitée

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

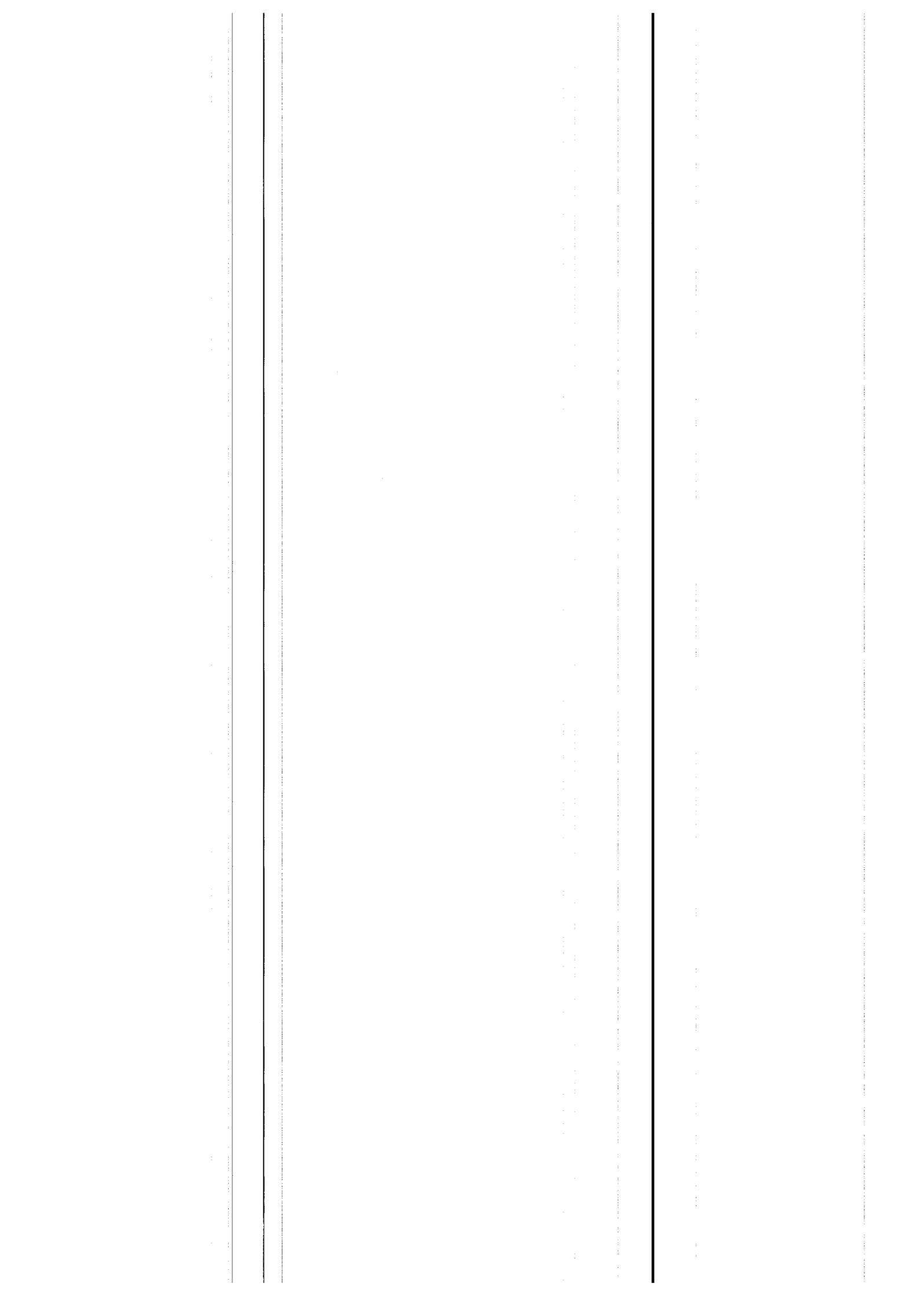
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

La transposition de la directive 2013/34/UE relative au traitement comptable des fonds commerciaux dans le référentiel comptable français à compter du 1er janvier 2016, introduit la présomption d'une durée d'utilisation non limitée du fonds commercial et impose un test annuel systématique de dépréciation du fonds commercial en cas de non amortissement.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

La société n'est pas concernée par cette directive en l'absence d'inscription à son actif de valeur de fonds de commerce.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 119 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

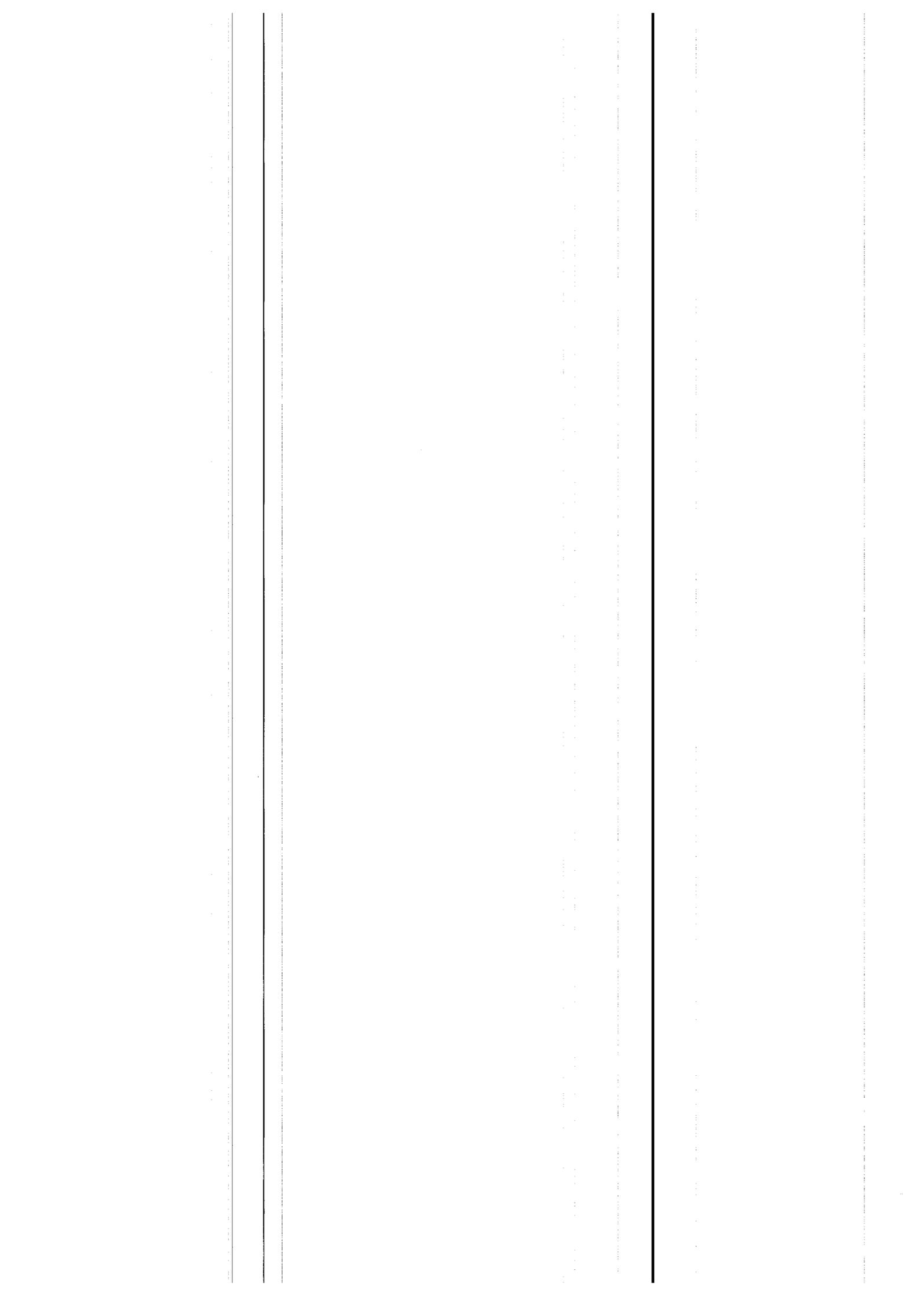
L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 119 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	119
Total	119

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

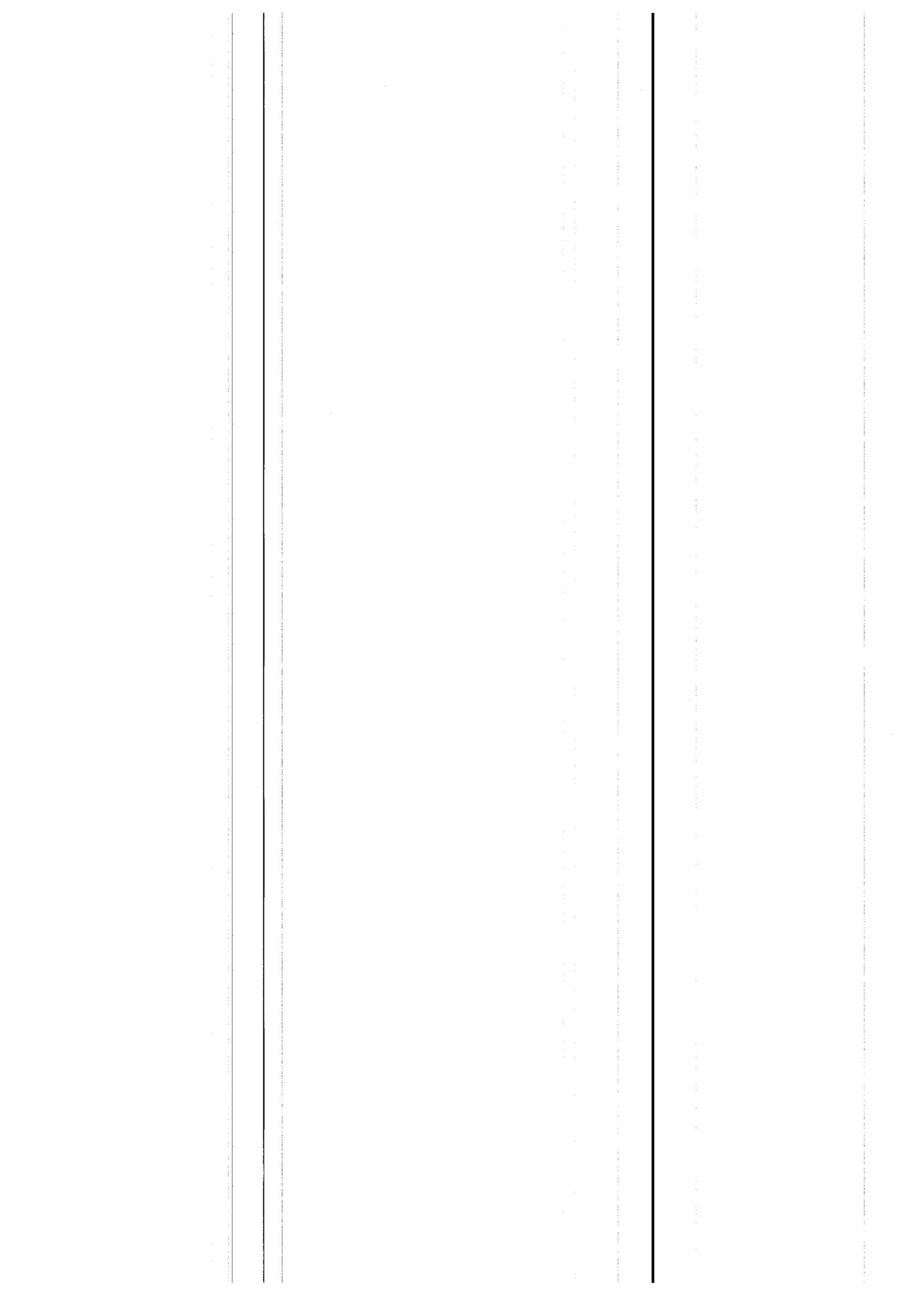
	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	2 084	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 296	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		29 664	
Matériel de transport		6 828	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 328	
	TOTAL	47 820	
	TOTAL GENERAL	52 200	

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL	2 084	2 084
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	570	570
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		29 250	29 250
Matériel de transport		6 828	6 828
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 328	11 328
	TOTAL	47 406	47 406
	TOTAL GENERAL	50 060	50 060

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	2 084		2 084
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 939	32	284
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		23 132	1 955	24 730
Matériel de transport		5 222	457	5 679
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		10 086	546	10 632
	TOTAL	38 440	2 958	41 041
	TOTAL GENERAL	42 464	2 990	43 410

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	32			
Instal.techniques matériel outillage indus.		1 955			
Matériel de transport		457			
Matériel de bureau informatique mobilier		546			
	TOTAL	2 958			
	TOTAL GENERAL	2 990			



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	500		500		
TOTAL	500		500		
TOTAL GENERAL	500		500		
Dont dotations et reprises d'exploitation			500		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	9 660	9 660	
Impôts sur les bénéfices	119	119	
Taxe sur la valeur ajoutée	591	591	
Débiteurs divers	243	243	
Charges constatées d'avance	1 133	1 133	
TOTAL	11 746	11 746	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 281	1 281		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	22 157	2 769	11 079	8 309
Emprunts et dettes financières divers	76 327	4 930	13 420	57 977
Fournisseurs et comptes rattachés	3 900	3 900		
Personnel et comptes rattachés	673	673		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 793	9 793		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 880	2 880		
Autres impôts taxes et assimilés	844	844		
Groupe et associés	52 498	0		52 498
TOTAL	170 352	27 069	24 499	118 784

Composition du capital social

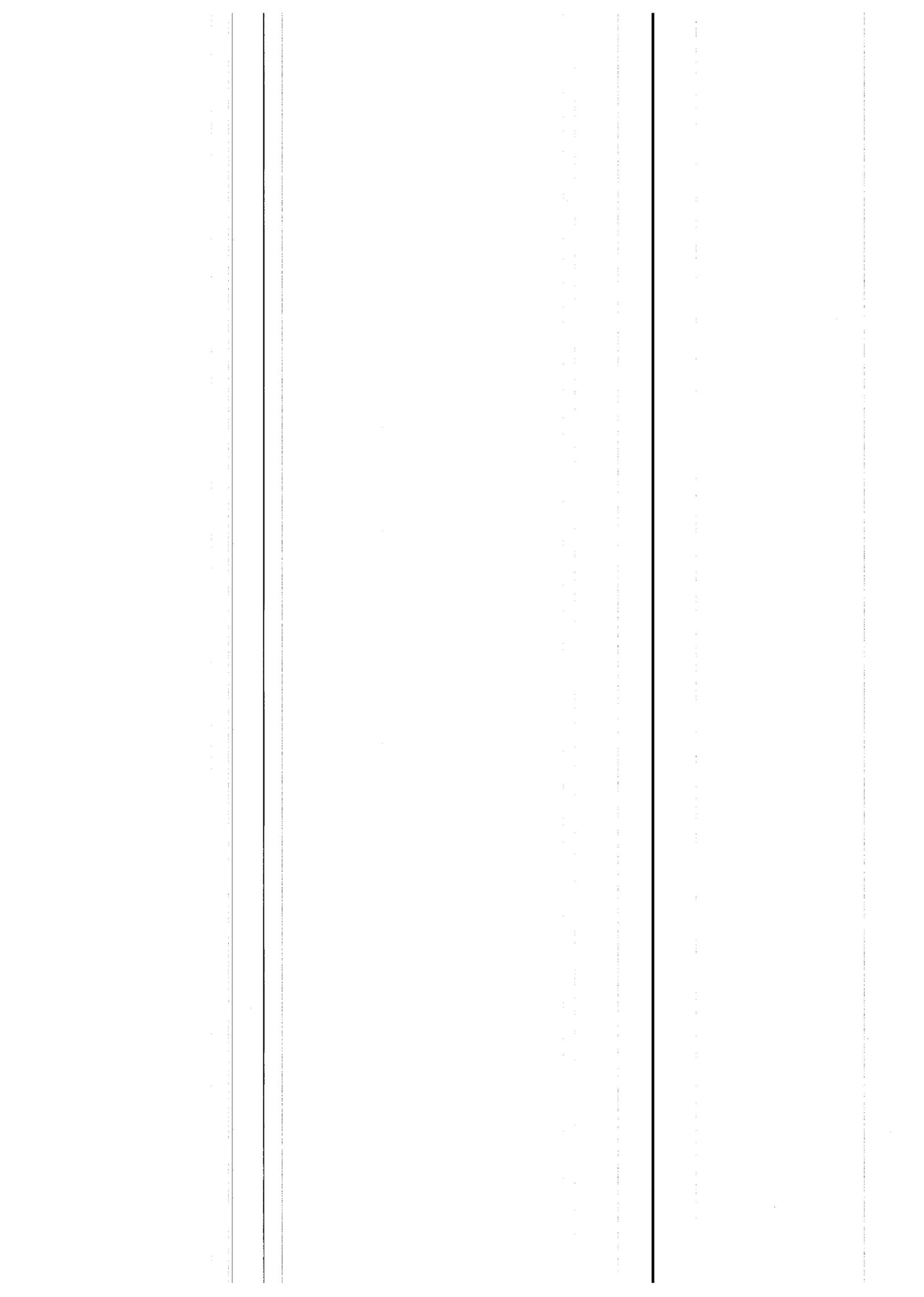
(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	1.0000	10 000			10 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'augmentation de capital	2 084	
Total général	2 084	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

La valeur d'usage a été retenue

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

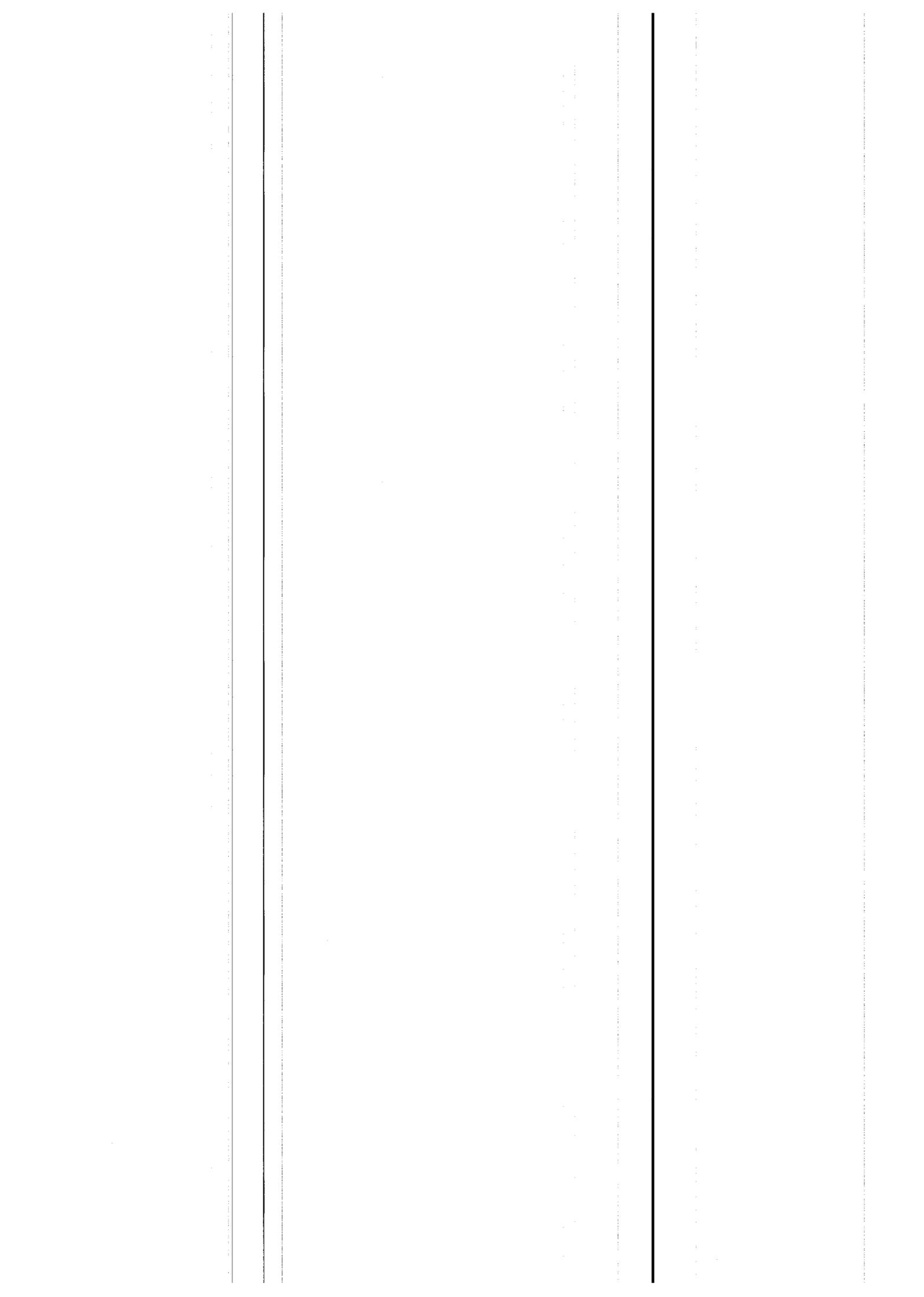
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 382
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 076
Dettes fiscales et sociales	844
Total	3 302

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 133
Total	1 133



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 157
Emprunts et dettes financières divers :	3 986
- DECOUVERT CPTÉ BPO	3 986
Total	26 143

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 01062011
Montant initial de cette garantie : 45 000
Montant restant dû en capital : 22 157
Date de fin d'échéance de la garantie : 01/06/2017
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE
: MR RANICA PATRICE

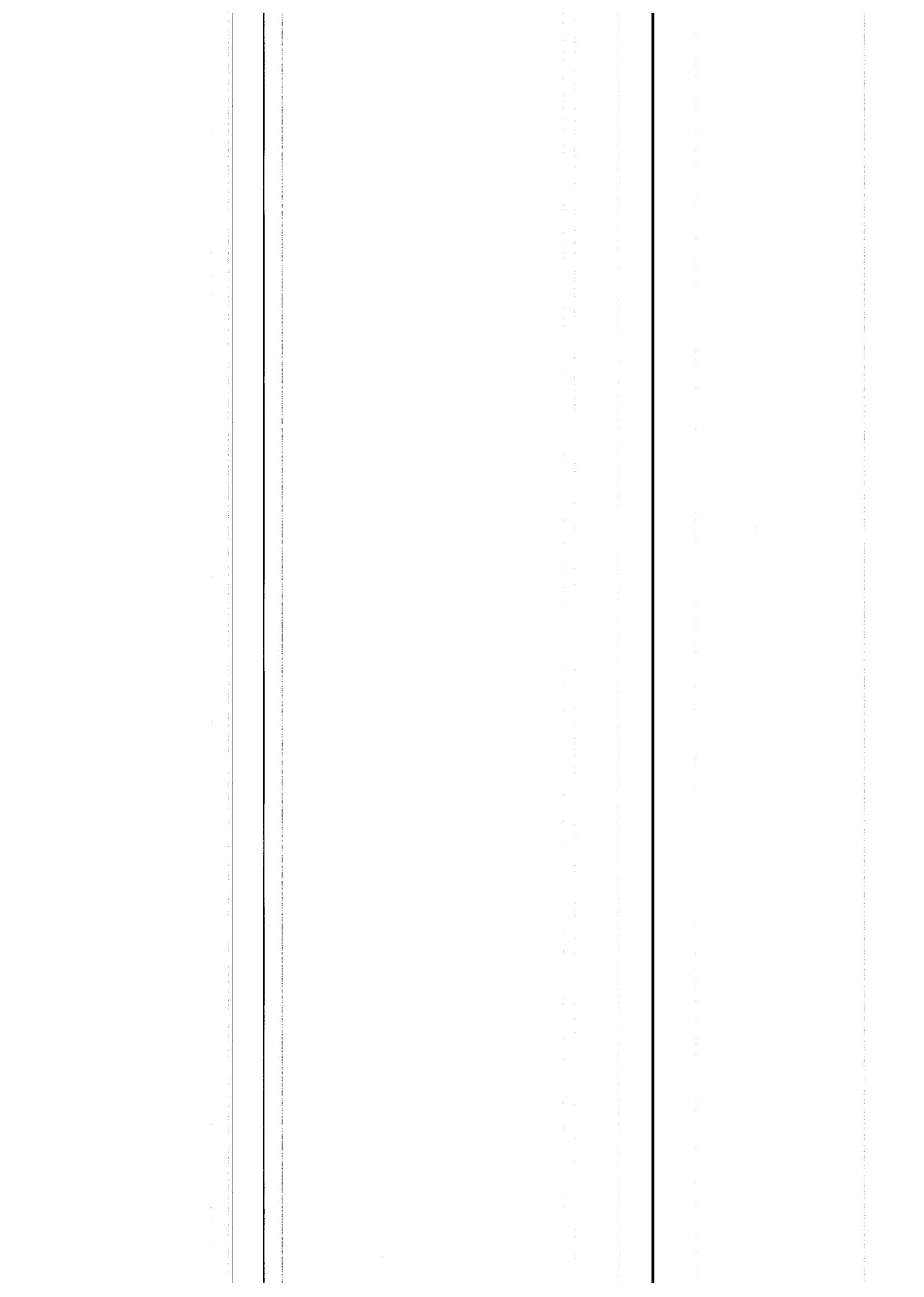
Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

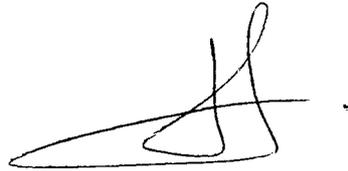
Avals cautions accordés CAUTION SOLIDAIRE DU GERANT ET DES ASSOCIES SUR L'EMPRUNT BPO(22 157 €)ET SUR LE DECOUVERT BANCAIRE (3 986 €).	26 143
Total	26 143

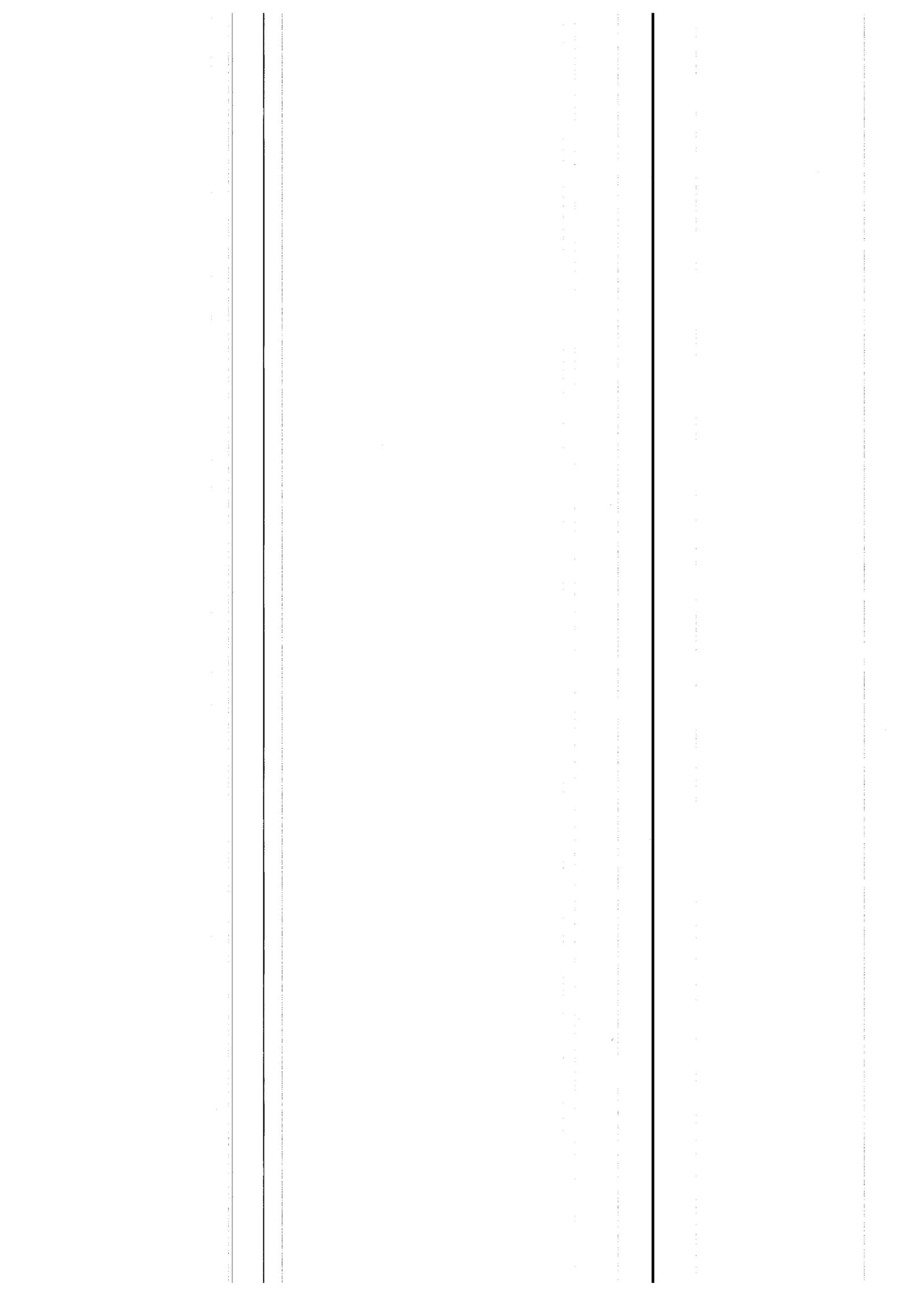


ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Le 27/04/2018
MR RANICA GERANT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all enclosed within a large, sweeping loop.



S.A.R.L CLIMAPLUS
S.A.R.L au capital de : 10 000 €uros
Siège Social : 45 Hameau Les Grèzes-81100-BURLATS
R.C.S : CASTRES 508 778 834
SIRET : 508 778 834 00046 – A.P.E : 4399D

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018

L'an **deux mille dix-huit et le vingt-neuf juin à dix-heures heures**, les associés de la société « **S.A.R.L CLIMAPLUS** » Société à Responsabilité Limitée au capital de **10 000 €uros** se sont réunis au siège social à **Burlats** en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par **Mr Eric DOUCET associé-nouveau gérant à compter du 1^{er} juin 2018**.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales soit **les dix mille parts sociales** composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions prévues au Titre 8 « Décisions collectives ordinaires ».

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2017**
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.
- le rapport spécial (**R223-17**) sur les conventions visées par l'article **L.223-19** du Code de Commerce.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

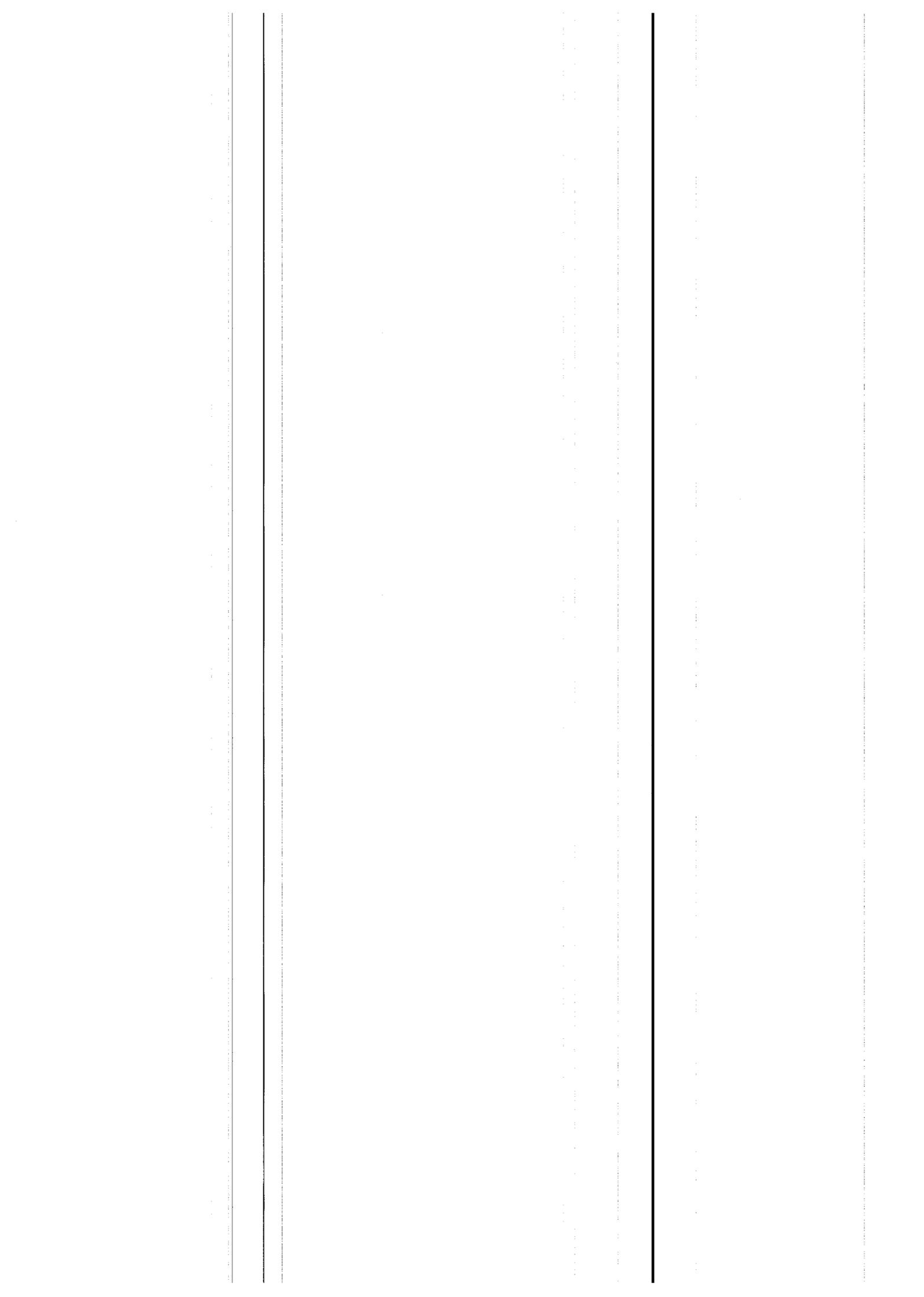
ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2017**;
- Approbation de ces comptes et du rapport de gestion ;
- Affectation des résultats de l'exercice clos au **31 décembre 2017**;
- Rapport spécial (**R223-17**) de la gérance sur les conventions visées à l'article **L.223-19** du Code de Commerce, approbation de ces conventions.

Mr Doucet qui assure les fonctions de gérant depuis le **1^{er} juin 2018**, informe les associés que les comptes annuels clos au 31.12.2017, l'établissement du rapport de gestion et du rapport spécial ont été établis par l'ancien gérant **Mr Patrice Ranica en poste jusqu'au 31 mai 2018**.

Puis, lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial.

La discussion est ouverte, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance :

De ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Résolution adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2017** tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat **bénéficiaire de 12 410.23 Euros.**

Elle décide d'affecter **ce bénéfice** de la manière suivante :

- Réserve légale : NEANT
- Réserves ordinaire : NEANT
- Dividendes distribués : NEANT
- Report à nouveau débiteur : **12 410.23 Euros**

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée **au cours des trois derniers exercices.**

Résolution adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

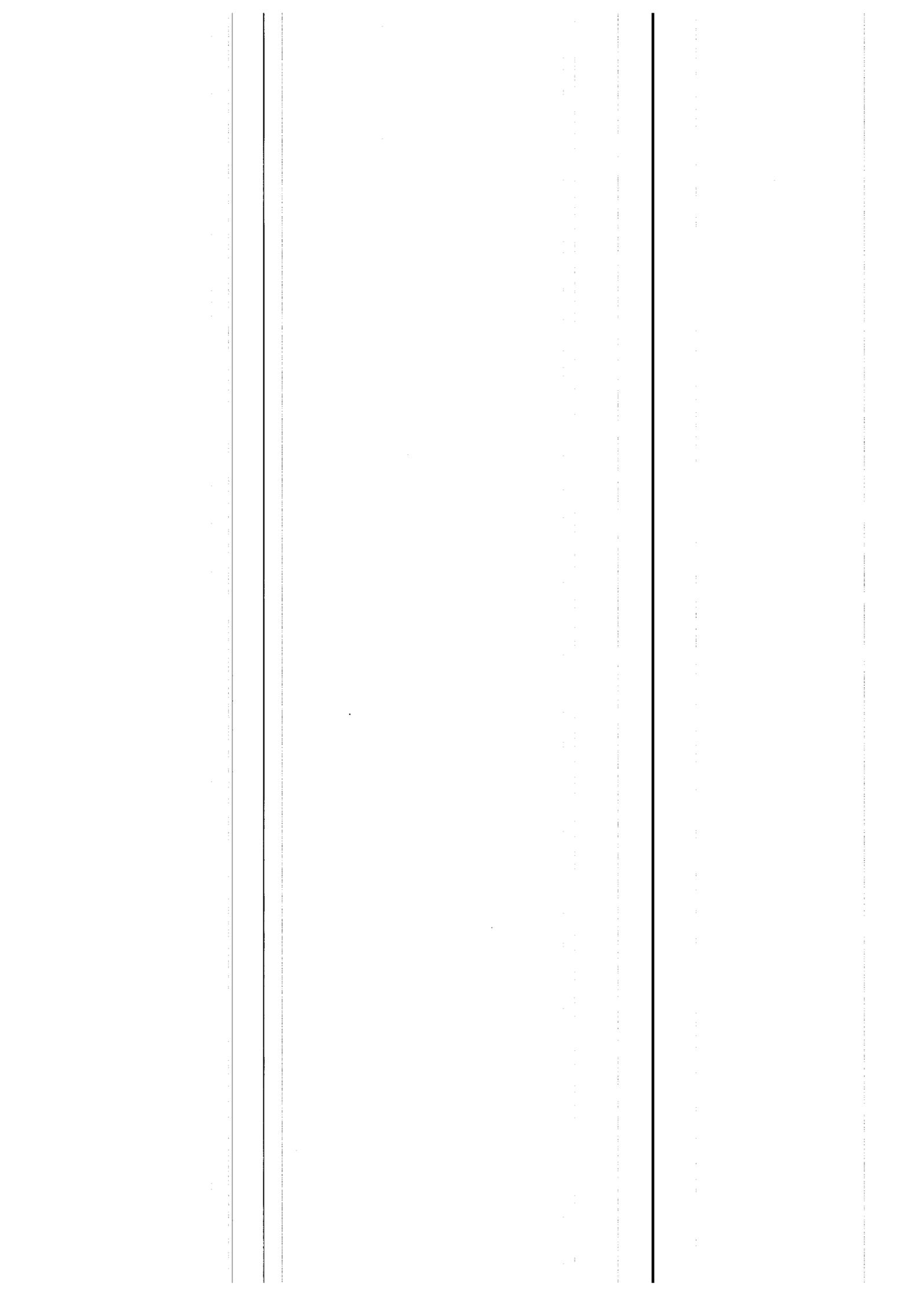
En conséquence l'assemblée générale **donne quitus entier au gérant Mr Patrice RANICA** de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution est adoptée par 4 999 voix sur 10 000, étant observé que Mr Patrice Ranica n'a pas pris part au vote.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et visé par les associés présents à l'assemblée.

LES ASSOCIES

Mr Eric DOUCET



Mr Patrice RANICA



LES GERANTS

Mr Eric DOUCET



Mr Patrice RANICA

